Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501992-20260320-DE311-DE

COMMUNE DE MOUSSE
MAIRIE
35130 MOUSSE

Délibération pu[illegible]
Transmise en P[illegible]

Publié le 25/03/2026
Préfecture le 26/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Mars 2026

L'an deux mil vingt six, le vendredi 20 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de MOUSSÉ, sous la présidence de Mme HUNAULT Sophie, Maire.

Date de la convocation : le 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Etaient présents : HUNAULT Sophie (Présidente)- CADO Thierry (1ier adjoint) - CHEDEMAIL Lucile (2ième adjoint) DEME Christopher (3ième adjoint)- LULE Marie-Odile – CHILOU Carine- MESNIL Christopher- AUBERT Tiphaine – BREAL Jean-François- EMERAUD Maëva-CHEVRIER David

Secrétaire de séance : CHEDEMAIL Lucile

4- Indemnités des élus - Maire et Adjoints-

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20-1 III et suivants ;
Vu les arrêtés municipaux du 21 Mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints et au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 21/03/2026 (avec un versement mensuel) de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

Le Maire : 100% du taux maximal (soit 100% des 28.10% de l'indice terminal de la fonction publique)

Les adjoints :
1ier Adjoint 100% du taux maximal (soit 100% des 10.89% de l'indice terminal de la fonction publique)
2ième adjoint : 100% du taux maximal (soit 100% des 10.89% de l'indice terminal de la fonction publique)
3ième adjoint : 100% du taux maximal (soit 100% des 10.89% de l'indice terminal de la fonction publique)

Secrétaire de séance
Lucile Chedemail

Pour extrait conforme
Le Maire,
Sophie HUNAULT

MAIRIE DE MOUSSÉ
ILLE ET VILAINE